



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 01 aout 2023

Le premier août deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27/07/2023, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

9 PRESENTS : Margueron Gilles, Stéphane Bect, Albert Dupré, Bruno Buisson, Alexandra Buisson, Sandrine Moreau, Daniel Rusque, Cédric Bermond, Julie Bermond.

4 ABSENTS avec pouvoir : Dominique Ernaga, pouvoir à S. Moreau ; Thierry Soulier, pouvoir A. Dupre ; Marie-Claude Cote, pouvoir à A. Buisson; Arthur Godfroy, pouvoir à Gilles Margueron.

1 ABSENT : Alexandre Donadio.

Membres en exercice : 14 Quorum : 8 Public : 0

Présents : 9 Votants : 13

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance fait l'appel nominal, et passe à l'ordre du jour.

Le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :
Projet d'un terrain multisport lotissement St Bernard- Le Bourget.

Nomination secrétaire de séance : Alexandra Buisson

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Décisions du maire

Présentation semestrielle des DIA : Le Maire explique qu'à chaque vente de biens sur la commune, un document est transmis pour demander si la commune de Villarodin-Bourget souhaite exercer son droit de préemption. Depuis le début de l'année, 39 demandes ont été déposées, le droit de préemption n'a été utilisé sur aucune de ces demandes.

Régie électrique

1. Projet de convention n°2 sur l'organisation des astreintes avec la régie d'Avrieux

Suite à l'abrogation de la première convention, un nouveau projet a été étudié, cette fois non réciproque. Il s'agit d'une prestation de service d'astreinte proposée à la commune d'Avrieux par la régie de Villarodin-Bourget.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le projet et charge le Maire de signer la convention.

2. Information : évolution du prix de l'énergie au 01/08

La directrice de la régie électrique explique que deux fois par an, nous subissons des mouvements tarifaires définis par la commission de régulation de l'énergie.

Elle indique qu'à partir du 01/08/2023 le tarif réglementé de vente augmente de 10%, le tarif de cession augmente de 25% et le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité augmente de 6,51%.

La régie électrique subie ces augmentations et ces dernières amènent une réflexion autour de la survie financière de la régie électrique. Pour rappel les finances sont impactées par le retard du chantier du Lyon Turin : ces derniers consomment moins que ce qui était annoncé. La régie doit puiser dans ses réserves pour continuer d'assurer les dépenses quotidiennes en plus de celles attendues au poste Rival.

Finances

3. Subvention financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (FACE)

Un dossier de subvention pour l'extension de réseau pour le raccordement de M Pellizzaro à Amodon a été déposé auprès du FACE.

Le dossier a été accepté. Une décision du maire a validé le dossier.

4. Décision modificative n°1 budget eau : rue du Verger

La décision modificative fait suite à la nécessité de procéder à la création de comptes de tiers.

En effet, sur le projet Tranche 3 Rue du Verger, différents partenaires financiers interviennent pour la réalisation des travaux dont la CCHMV, la régie électrique et la commune de Villarodin-Bourget. Une clef de répartition a été mise en place pour les dépenses mutualisées.

La création de comptes de tiers permettra à la régie de l'eau de créer des dépenses en compte d'attente sur les comptes de tiers et de générer du même montant des recettes correspondant à la refacturation des charges leur incombant.

Le Conseil municipal après explication, valide la décision modificative n°1 du budget de l'eau.

5. Décision modificative n°3 budget principal

L'entreprise Martoia a transmis un nouveau devis pour chiffrer les travaux de surface du parking des Avenières à La Norma. Ces travaux n'ayant pas été prévus initialement au budget, une augmentation des crédits de dépense doit être réalisée pour approvisionner le compte de l'opération 125 dite « enrobés ». Les crédits seront diminués de l'opération bâtiments communaux.

Le Conseil municipal après explication, valide la décision modificative n°3 du budget principal.

6. Présentation du rapport de contrôle de la Chambre régionale des comptes (CRC) Aura CCHMV (*délibération 69-2023*)

Le Maire rappelle qu'un contrôle de la chambre régionale des comptes a démarré le 07 avril 2022 et s'est terminé par délibération de la CRC le 13 décembre 2022. Une information du Président de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) d'Auvergne-Rhône-Alpes en date du 19 juin 2023 a notifié le rapport comportant les observations définitives arrêtées par la Chambre sur les comptes et la gestion de la communauté de communes Haute Maurienne Vanoise pour les exercices 2016 et suivants.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications qui précèdent :

- Prend acte de la communication à l'assemblée délibérante du rapport d'observations définitives de la CRC Auvergne-Rhône-Alpes et de la réponse de Monsieur le Président de la CCHMV concernant le contrôle des comptes et de la gestion, pour les exercices 2016 et suivants, de la communauté de communes Haute Maurienne Vanoise tel qu'annexés à la présente délibération ;
- Débat sur le rapport d'observations définitives de la CRC Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que sur la réponse écrite du Président de la CCHMV ;
- Prend acte de la tenue du débat portant sur le rapport d'observations définitives de la CRC Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que sur la réponse écrite du Président de la CCHMV ;
- Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ressources humaines

7. Organisation du temps de travail validation des 1607h validation définitive (*délibération 70-2023*)

Le Comité social territorial suite à sa réunion du 12/07/2023 a donné un avis favorable au projet de délibération qui avait été étudié au préalable en conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la délibération et charge le Maire de veiller à son exécution.

Affaires courantes

8. Désignation d'un référent déontologue aux élus

La CCHMV a œuvré pour que l'ensemble des communes de la vallée prenne le même référent.

La CCHMV a délibéré pour confier cette tâche à Gil SONZONI, habitant de la 3CMA, ancien président du tribunal de commerce de Chambéry, et qui a, outre ses compétences juridiques, une parfaite connaissance du territoire de la Maurienne et notamment de la vie économique.

Le Conseil municipal, après délibération, valide la désignation de M Gil SONZONI comme référent déontologue pour les élus de la commune de Villarodin-Bourget.

9. Prise en charge des forfaits de ski « jeunes » pour les moins de 18 ans

Le Maire rappelle à l'assemblée que depuis plusieurs années la commune de Villarodin-Bourget accepte la prise en charge des forfaits ski annuel pour tous les enfants de moins de 18 ans habitant sur sa commune.

L'objectif est de favoriser la pratique du ski pour le plus grand nombre.

Cette année, les forfaits annuels HMV seront vendus du 2 au 30 octobre 2023 pour l'HIVER 2023/2024 et ETE 2024

Vu la délibération N° 35/2022 du 5 avril 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** la prise en charge du forfait de ski annuel HMV pour tous les enfants de moins de 18ans (2006 pour cette année)
 - y compris les enfants de primaires et maternelles non scolarisés au RPI d'Avrieux - année de naissance 2013 et plus jeune,
 - **dont** la résidence est à Villarodin-Bourget depuis plus de 6 mois (sur présentation d'un justificatif).
- **INDIQUE** qu'une participation de 35 € sera demandée pour chaque enfant aux familles pour la délivrance de ces forfaits, et que par conséquent la commune prend à sa charge la différence.
- **PRECISE** que cette délibération abroge la précédente et s'applique jusqu'à la prise d'une nouvelle délibération ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

Projet

10. Hydrostadium : centrale hydroélectrique

Le Maire indique qu'il s'agit d'un projet de turbinage sur l'eau potable dans le but de produire de l'électricité. Le projet était initialement porté par la Régie électrique de VB car il semblait relever de sa compétence. C'est la raison pour laquelle, le projet n'a pas été présenté aux élus avant.

Le département peut subventionner une partie si l'investissement est porté sur des infrastructures communales. La régie électrique n'interviendra que sur la partie production électrique.

La commune a donc engagé un bureau d'étude pour étudier la potentialité et la faisabilité. L'objectif est de profiter de cette étude pour élargir les possibilités de nouveaux captages.

11. Skate-park

Le Maire explique que la commune continue sa réflexion sur la réhabilitation de 2 tennis de la Norma, dans l'objectif de proposer une activité en lien avec le skate qui soit complémentaire des pumptracks du canton. Ce projet rentre dans le cadre des projets subventionnés par l'Etat (agence nationale du sport). A ce stade, M le Maire indique qu'il s'agit que du lancement de l'étude d'un tel projet et non de la conception ni de la réalisation. Elle se fera dans un deuxième temps via un marché public. Le projet sera piloté par Fanny Teppaz.

12. Terrain multisport lotissement du St Bernard

Les enfants du lotissement ont interpellé M le Maire et les conseillers municipaux par courrier pour qu'enfin ils réalisent leur vœu et que les enfants du village puissent avoir un terrain de sport sur lequel jouer tous ensemble.

Le projet de l'installation d'un tel équipement est de nouveau une priorité.

Les études préalablement lancées par Cédric Bermond en 2022 ont été réétudiés.

Il semblerait que le projet tende à aller vers un terrain multisport de base, terrain de foot et basket à l'image de celui réalisé à la Norma.

Les élus souhaitent un déplacement de la Sauterelle, soit au Rocher des Amoureux soit à la

Norma.

S. Bect : platelage des Chalets de la Vanoise à La Norma. S. Bect a été convié à une réunion avec les membres du bureau et syndic de la copropriété des Chalets de la Vanoise. Les copropriétaires souhaitent que des travaux soient entrepris sur le platelage. Le platelage fait partie des projets sur lesquels la commune travaille.

Levée de séance 21h45

MARGUERON Gilles,
Le Maire

BUISSON Alexandra
Secrétaire de séance



Pour le Maire absent,
L'Adjoint,
BUISSON Bruno

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alexandra Buisson', is written in a stylized, cursive script.